

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 20 octobre 2022

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 18
Votants : 21
Absents : 5
Procurations : 3

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise,
M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard,
M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy,
Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé,
Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric,
Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procurations :

Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
Mme Hélène LEOTARD donne procuration à M. Eric JULIEN
M. Didier BELLOC donne procuration à M. Francis DEBARGE

Absents excusés:

Agnès TROCELLIER-BERGER
Sandrine ARNAUD

Objet : FINANCES – BP 2022 – Décision modificative n°2

Afin de permettre l'ajustements de certains crédits en fonctionnement et en investissement pour permettre le paiement des mandats, il est nécessaire de réajuster les sommes inscrites au BP 2022.
M. Lavie, adjoint aux Finances propose la Décision modificative n° 2.

En section de fonctionnement :

- Ajustement des crédits au chapitre 12, charges de personnel de 41 000 € compensés par des recettes supplémentaires liées en partie aux personnels ou au fonctionnement des services.

En section d'investissement :

- Régularisation entre articles 1328/1348
- Ajustements de crédits au chapitre 21 compensées par le chapitre 20
- Augmentation des crédits liés aux travaux du château au chapitre 23 compensés par la subvention DETR 2022

Voici une présentation synthétique :

DM 2 - BP 2022					
IMPUTATIONS BUDGETAIRES		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		D	R	D	R
CHAPITRE 12-6413	Charges de personnel contractuel	41 000,00 €			
6459	compensation prime inflation		4 000,00 €		
73123	taxe additionnelle droits de mutation total 36792,48€		18 355,00 €		
74748	Participation RPE		2 645,00 €		
7488	Autres attribution et participations (CAF)		16 000,00 €		
CHAP 13 - 1328	Subvention d'investissement (régul entre article)				66 300,00 €
	Subvention d'investissement (subvention obtenues Nouvel Hôtel de ville)				300 000,00 €
CHAP 13 - 1348	Autres fonds (régul entre article)				-66 300,00 €
CHAP 21- 2111	Terrains nus				
CHAP 20- 203	Frais études			-26 865,40 €	
CHAP 21-2138	Autres constructions (climatisation ecole)			13 048,40 €	
CHAP 21-2157	Matériel et outillage technique			6 468,00 €	
CHAP 21-2181	Aménagements divers (sèche linge école)			349,00 €	
CHAP 21-2183	Matériel informatique			2 000,00 €	
CHAP 21-2188	Autres immo			5 000,00 €	
CHAP 23-231	Immo corporelles en cours			300 000,00 €	
	TOTAUX	41 000,00 €	41 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la Décision Modificative n°2 au BP 2022
- donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire
- Les élus ont signé le document budgétaire annexé à la présente délibération

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le